Hitachi "n'est redevable de rien"

Publication : lundi 19 septembre 2016 09:00

La République du Centre, 19 septembre 2016

8 LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Loiret ➔ Actualités

SOCIAL ■ Investissements pour la zone d'activités de Limère, aides publiques : la polémique s'invite à Ardon

Hitachi « n'est redevable de rien »

Hitachi qui ferme à Ardon, c'est 169 emplois en moins dans le Loiret. Pourtant, le département avait mis le gros pour entrer le géant nippon. Décryptage.

ENQUÊTE

Stéphane Cachéux
stephane.cacheux@centrefrance.com

« Il n'y a pas eu d'aides directes. On ne peut pas demander à une entreprise de rembourser l'aménagement d'une zone d'activités [celle de Limère]. Hitachi [qui supprime 169 emplois] n'est redevable de rien ». Pour le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, il n'y a aucune ambiguïté possible. Interrogé à l'occasion du « coup » du président de l'AggO, Charles-Éric Lemaignen. Comme pour enfoncer le clou, la direction d'Hitachi rappelle « que depuis son implantation à Ardon en 1991, l'entreprise n'a jamais reçu de financement public, que ce soit de la part des collectivités locales ou de l'État ».

Histoire d'en avoir le cœur net, les équipes d'Hugues Saury, président du conseil départemental, se sont plongées dans les archives du Département afin de retrouver la délibération du 27 novembre 1990. Résultat ? « Nous n'avons trouvé aucune aide directe fournie à Hitachi. »

Si cet est le cas, pourquoi ce document, accompagné d'une délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans en date du 21 décembre 1990, était-il « exhibé » par les salariés en 2006 ? Y était écrit (*d'après notre article du 11 mai 2006 relatant la fermeture du service de recherche du site ardonnais, mettant en péril une singulière d'emploi*) que « le part d'Hitachi est de démarrer l'activité de l'usine avec 170 salariés et d'en comptier 500 deux ans plus tard ». Un effectif jamais atteint.

> « Des chèques en blanc » ont été signés

« Hitachi n'a pas tenu ses promesses. Ni des salariés ni aux élus ni aux contribuables du Loiret qui avaient porté la main à la poche lors de l'implantation de l'usine à Ardon », s'indignaient alors les employés. Toujours en s'appuyant sur leurs dires, cet article indiquait que « 22 millions de francs - environ 3,38 millions d'euros - (11 millions de fts du conseil général et 11 millions de la ville d'Orléans)* ont bien été versés à la faveur d'Hitachi ».

Michel Bussul, conseiller municipal orléanais communiste, reprend d'ailleurs cette information sur son blog et s'interroge : quelles dispositions seront prises « afin qu'Hitachi rembourse ? J'ai l'impression que nous recevons les affaires Scott Paper (*ndr: ensuite et depuis*) et Gemaltos À quand une loi interdisant les licenciements boursiers ? » Contacté, l'élu orléanais d'opposition à le sentiment, qu'en l'occurrence, ont été signés « des chèques en blanc » et « l'argent public dilapidé ». Pour autant, le sénateur n'en démord pas.

Au début des années 1990, Jean-Pierre Sueur était député-maire d'Orléans. Il se souvient de ses voyages au Pays du soleil levant, en compagnie de Didier Malécot, conseiller du conseil général en ce temps-là. Le but de ces escapades à Tokyo ? Rencontrer le « patron mondial » d'Hitachi, Katsushige Mita, et le « convaincre » de choisir Ardon, au détriment de ses nombreux concurrents.

« Aucun regret »

Pour remporter la mise, des investissements ont été nécessaires (81 millions de Fr au global auxquels il manquait 21 millions de Fr). Ces fonds ont été engagés au profit de la zone d'activités de Limère, qui accueille encore nombre d'entreprises, dont Ikea ; pas d'Hitachi, ensuite le dupant du plus, et décidé comme de plus, à ne pas y rester. « Il est d'ailleurs pour preuve qu'Hitachi a » acheté au prix du marché » (30 millions de Fr) le terrain sur lequel elle s'est installée. Sans oublier sa contribution par la voie de l'impôt, 65.000 € pour l'AggO et 30.000 pour Ardon, « et ce, tous les ans », se félicite Charles-Éric Lemaignen.

Validiser un terrain, ntaliser de la voirie… « Une subvention comme une autre », au regard de Philippe Aseliu, « défenseur de la cause des contribuables », qui inconnaît qu'après 25 ans « la part de l'entreprise au pénal ne peut être remise ».

Non, la majorité des politiques locaux « n'ont aucun regret ». Il n'en reste pas moins que 25 ans plus tard, Hitachi fait une croix sur Ardon. « Dans tout investissement, il y a une part de risque », conclut Hugues Saury. ■

* La Région mettait en cause ses contributions sont plus de détail.

> « Aucune entreprise n'a pris une décision, il n'y a pas grand-chose à faire », affirment certains en off. Si aucune d'autre n'a pris le chemin vers le départ de l'Hexagone, malgré les lettres remises à François Hollande, lors de sa visite dans le Loiret, le 1er septembre dernier. L'une porte la signature de Jean-Pierre Sueur. L'autre d'Hugues Saury. Ce dernier confirme n'avoir encore aucun retour. Et pour cause.
>
> *La Rep'* a contacté l'Élysée, le 8 septembre, à ce propos. Le mardi 13 septembre, toujours pas de nouvelle. *La Rep'* insiste et finit par s'entretenir avec un membre de la communication présidentielle : « Nous avons transmis le dossier à Matignon. Il travaille avec une proche de Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finances, « nous avons transmis le dossier à Christophe Sirugue, secrétaire d'État à l'Industrie. Impossible d'après sa chargée de communication de réunir des infos dans un laps de temps si court… La mauvaise d'Hitachi paraît mal engagée en pleine tourmente Alstom. ■

* François Bonneau, président FN de la Région, Hugues Saury, président LR du Département, Charles-Éric Lemaignen, président LR de l'AggO, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS.

MÉCÉNAT

HITACHI ■

Zone d'ombre

Le président mondial d'Hitachi, Katsushige Mita, « aimerait des fleurs », n'a pas hésité (sur demande du président du conseil régional Maurice Dousset, en 1990) à participer à la création du Conservatoire national des parcs et jardins et du paysage, auquel est associé le festival de Chaumont-sur-Loire (Indre-et-Loire). Début des années 1990. Hitachi fait un don de 1,5 million de francs. Le 22 février 2000, la chambre régionale des comptes évoque « la création de compte spécifique » ouvert par le président de l'association des amis du conservatoire.

Il est aussi question de trois versements (2, 3 et 5 millions) « déposés au Trésor public » qui, par la suite, ont été « placés en Sicav de trésorerie » pour « 1,5 million de francs » le 17 mai 1993 au compte du conservatoire. « Compte gratifié, au passage, « d'une plus-value de 1,9 million de francs » » (1 million).

Et la Chambre régionale des comptes de conclure : « L'examen des comptes du conservatoire démontre que la majeure partie des fonds versés n'ont pas été utilisés pour contribuer immédiatement à des investissements mais a permis d'apporter une facilité de trésorerie au démarrage de l'association. » ■

Des politiques mobilisés mais impuissants ?

Il y a quelques semaines, la direction d'Hitachi a reçu plusieurs élus latéraux, dont la plus grande confidentiélité. Présentés sauver Hitachi, à Ardon ? Rien n'est moins sûr.

La décision est irrévocable. Hitachi, la multinationale prise le début. Hitachi n'a plus besoin de son site ardonnais où étaient fabriqués des disques durs. Fini les espaces de stockage, la tendance est au « cloud » (les données sont conservées directement sur la Toile, via Data center). Cette évolution technologique, les élus la comprennent. Mais Hugues Saury « aurait aimé » qu'Hitachi les informe plus tôt de ses intentions. « Nous aurions pu discuter et trouver des solutions pour conserver le site d'Ardon », souligne le président du Département.

L'Ile-de-France préférée au Loiret

Hitachi a, en effet, investi en Ile-de-France, misant sur la diversification. Pourquoi ne pas avoir pensé à Ardon où la multinationale laisse 50 hectares de locaux vides ? Pour convaincre Hitachi de rester, les élus emploieront toutes leurs forces.

Pourtant les choses semblent déjà jouées :

LETTRE. Le président de la République a été sollicité pour trouver de trouver des solutions qu'on fort attendre. ARCHIVE

Des entreprises condamnées

Le 2 septembre 2000, la Cour européenne de justice condamne Scott Paper et Kimberly Clark à rembourser les aides (sous forme de prêt préférentiel de vente du terrain, entre autres) que la ville d'Orléans et le conseil général leur avaient accordées (12,3 millions d'euros). La raison ? Ne pas avoir tenu la promesse de créer 1.500 emplois (seuls 250 ont effectivement vu le jour). Autre exemple, la chocolaterie Cadbury Schweppes, qui a fermé son site de Fleury-les-Aubrais, le tribunal administratif d'Orléans condamne la société à rembourser au Département et à la ville de Châteauneuf-sur-Loire une partie des aides publiques reçues en 1990, à millions de Fr soit environ 900.000 €. Philippe Asselin, à l'origine de cette procédure judiciaire, se souvient avoir gagné « avec beaucoup de mal » et regrette que « le tribunal administratif ait minoré le système à rembourser » : 114.337 € pour le Département et 112.966 € à Châteauneuf, d'après nos archives. Pour rappel, ces entreprises ont fini par fermer leur portes.

QUEL CONTRÔLE ?

AUDIT

RAPPORT sur les aides publiques aux entreprises. Tirés un document de janvier 2002, remises du ministère des finances, des Affaires sociales et de l'Aménagement, est indiqué que « les aides publiques ont pour mode limité et incitatif, mêmes si certaines ces spécifications d'entreprises nécessitant une aide ». Et de préciser que « le montant » 5 est aussi précisé que « plusieurs observations (notamment) ont été rendues régulièrement sur l'efficacité des aides publiques ».

LOI NOTRE

LE CONSEIL RÉGIONAL est désormais la collectivité compétente, sans oublier les intercommunalités, en matière de « aides directes aux publiques. Différation d'une aide : « tel fulgé d'un contrat de ville ou d'un pacte fondatrice » (Ordre)

« précise les obligations » qui accordent à la société bénéficiaire d'« les conditions de remboursement de tout ou » elle ne les remplit pas » (ordre) « tout du rôle de financeur régional. Entreprise doit remplir les objectifs du « pacte » (Ordre) « sous peine de poursuites pénales de 1 ans » pour le contrôles des aides. Ordre « Ordre » Entreprise est "Sanctionnée". Et réunies, « tous les contrôles sont fulgé d'un contrôle » Le rôle de son ensemble « Ordre » Ordre « Ordre » Ordre « demande de remboursement » « Dans d'autres situations leurs à des difficultés passagères » « Ordre » Ordre « Ordre » Ordre remboursement et prononcé très sévèrement. ■

Phoca PDF